RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

N°2026-38

DÉCISION DU MAIRE

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET DE MATERIELS DE MENAGE POUR LA VILLE DE BOUFFEMONT

Le Maire de Bouffémont, Karine OKONSKI ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-41 du 02 juillet 2026 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDERANT que le marché 2026-02 a pour objet la fourniture et livraison de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de ménage pour la ville de Bouffémont ;

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence a été effectuée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1,1° du code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien, d'hygiène et de matériels de ménage pour la ville de Bouffémont à la société ADELYA TERRE HYGIENE domiciliée 12 rue de la pâture, 95870 BEZONS ;

ARTICLE 2 : de conclure le marché pour une période initiale de 12 mois. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois.
Le montant annuel maximum estimé est 37 500,00€ Hors Taxes.

ARTICLE 3 : d'inscrire les montants prévisionnels de la dépense au budget communal

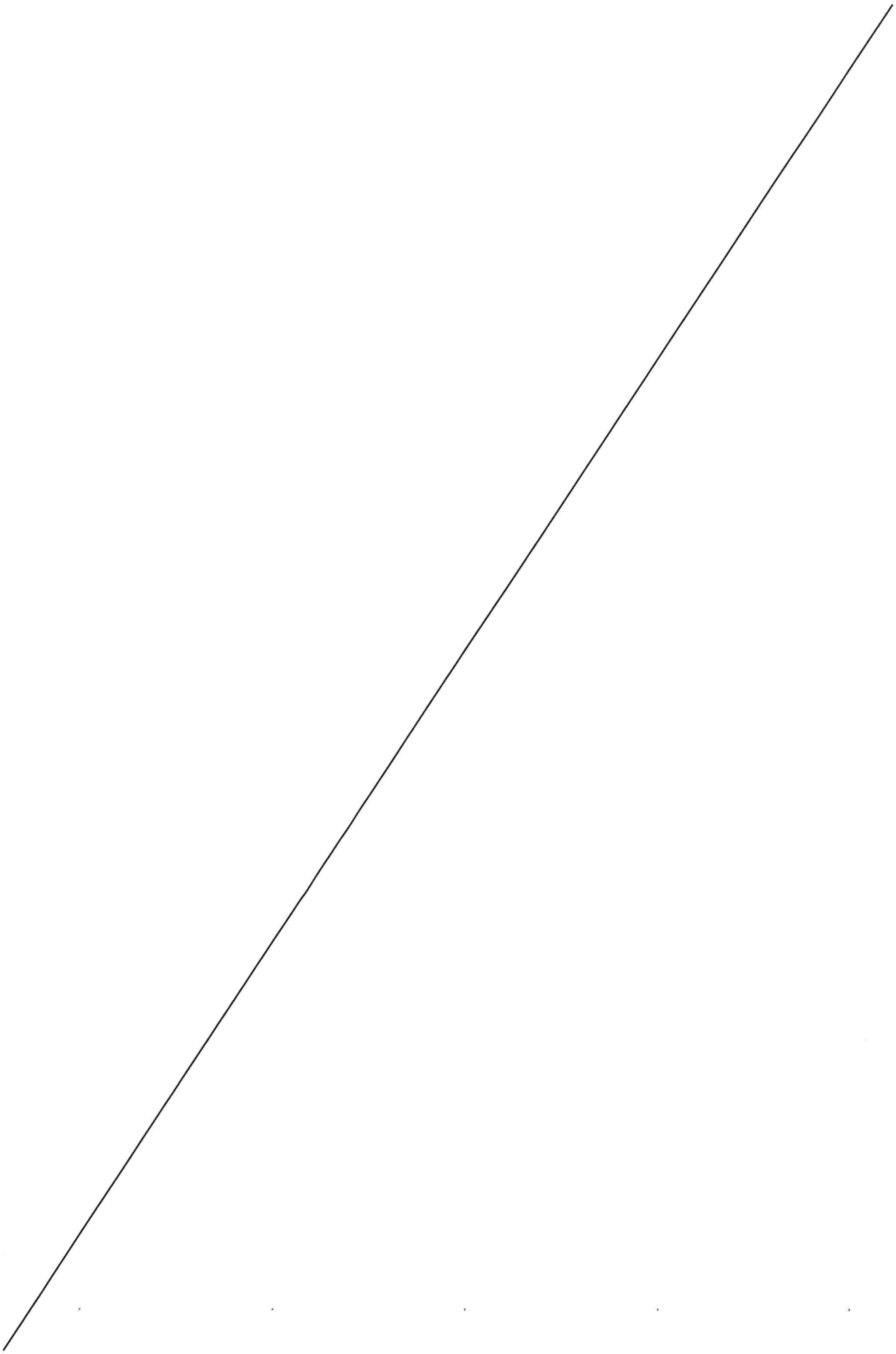
ARTICLE 4 : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 16 novembre 2026

POUR EXTRAIT
CONFORME

Le Maire
Karine OKONSKI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219500915-20261116-2026-38-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2026
Publication : 19/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Hôtel de ville - 45, rue de la République - 95570 – BOUFFÉMONT
☎ : 01-39-35-43-83 - 🖷 : 01-39-35-43-82 - 💻 : www.ville-bouffemont.fr